



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2017DL137

**Date de convocation** : 30 novembre 2017

**Affichage du compte-rendu** : 21 décembre 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 – Budget principal**

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Claude COLIN, Dominique BABE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Muriel PEILLON, Danièle POTIRON, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON BALLESTEROS, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Souade KACI), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Annie BERTON (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Danièle POTIRON

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».*

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement (en dehors des reports de crédits), dont le service aura été fait au début de l'exercice 2018. Il s'agit par exemple de matériels destinés aux services et aux divers équipements de la ville, aux travaux urgents sur les bâtiments communaux, aux travaux de voirie, aux acquisitions foncières, à l'acquisition de véhicules.

Cette délibération permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et favorisera la réalisation de la politique d'équipement de la ville, telle qu'elle sera proposée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2018.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à engager, liquider et ordonnancer les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2018, en dessous des limites fixées par la réglementation, pour les montants précisés dans l'annexe jointe au présent rapport pour un montant maximum de 120 416,67 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.

**DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT**

**Délibération permettant d'autoriser l'engagement et le mandatement des crédits d'investissement avant l'adoption**

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 19/12/2017

Affiché le



ID : 069-216902734-20171214-VILLE\_2017DL137-DE

Chap.	Nat.	Fonc.	Libellé compte	Crédits ouverts en 2017 (BP)	Limites légales du CGCT soit 25% des crédits ouverts	conseil municipal (10%)
20	2031	020	Frais d'études	32 000,00	8 000,00	<b>3 200,00</b>
20	2033	020	Frais d'insertion	13 000,00	3 250,00	<b>1 300,00</b>
21	2111	824	Terrains nus	393 707,71	98 426,93	<b>39 370,77</b>
21	2182	020	Matériel de transport	36 592,00	9 148,00	<b>3 659,20</b>
21	2183	020	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	12 500,00	<b>5 000,00</b>
21	2184	020	Mobilier	5 300,00	1 325,00	<b>530,00</b>
21	2184	212	Mobilier	10 500,00	2 625,00	<b>1 050,00</b>
21	2184	321	Mobilier	7 000,00	1 750,00	<b>700,00</b>
21	2184	421	Mobilier	3 000,00	750,00	<b>300,00</b>
21	2188	020	Autres	4 220,00	1 055,00	<b>422,00</b>
21	2188	024	Autres	18 620,00	4 655,00	<b>1 862,00</b>
21	2188	311	Autres	7 000,00	1 750,00	<b>700,00</b>
21	2188	321	Autres	19 050,00	4 762,50	<b>1 905,00</b>
21	2188	33	Autres	23 000,00	5 750,00	<b>2 300,00</b>
21	2188	40	Autres	10 000,00	2 500,00	<b>1 000,00</b>
21	2188	823	Autres	40 400,00	10 100,00	<b>4 040,00</b>
23	2312	020	Terrains	28 000,00	7 000,00	<b>2 800,00</b>
23	2312	810	Terrains	98 000,00	24 500,00	<b>9 800,00</b>
23	2312	823	Terrains	7 500,00	1 875,00	<b>750,00</b>
23	2313	020	Constructions	100 997,00	25 249,25	<b>10 099,70</b>
23	2313	022	Constructions	29 700,00	7 425,00	<b>2 970,00</b>
23	2313	024	Constructions	9 500,00	2 375,00	<b>950,00</b>
23	2313	026	Constructions	43 000,00	10 750,00	<b>4 300,00</b>
23	2313	211	Constructions	36 300,00	9 075,00	<b>3 630,00</b>
23	2313	212	Constructions	103 180,00	25 795,00	<b>10 318,00</b>
23	2313	412	Constructions	50 300,00	12 575,00	<b>5 030,00</b>
23	2315	112	Installations, matériel & outillage techniques	24 300,00	6 075,00	<b>2 430,00</b>
			<b>TOTAUX</b>	<b>1 204 166,71</b>	<b>301 041,68</b>	<b>120 416,67</b>